

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 953 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 953

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
1 août 1946

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1946

Date du numéro
31 août 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884.

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret n° 46-1606 du 30 juin 1946 modifiant la date de mise en vigueur du décret n° 46-877 du 30 avril 1946 portant suppression de la justice indigène en matière pénale dans le territoire relevant du ministère de la France d'outre-mer. Art. 2. — Le présent arrêté qui donnera lieu à de nombreuses mesures de publicité extraordinaire sera enregistré et publié partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Côte française des Somalis.

P.-H. SIRIEX.